



Relevé de décisions de l'Assemblée Générale ordinaire du 20 octobre 2022

L'Assemblée Générale s'est tenue en présentiel.

Etaient convoqués :

- MM. les Présidents des Clubs de Betclic Elite et de Pro B ;
- MM. les Personnalités qualifiées de la LNB ;
- MM. les Représentants de la FFBB ;
- M. le Représentant des Entraîneurs des clubs de la LNB (SCB) ;
- M. le Représentant des Médecins des Clubs de Betclic Élite et de PRO B ;
- M. le Représentant des Arbitres (SNAB) ;
- M. le Représentant des Joueurs Professionnels des clubs de la LNB (SNB) ;

▪ Etaient présents : Betclic Elite

JL BOURG BASKET
ADA BLOIS BASKET 41
CHOLET BASKET
JDA DIJON BASKET
FOS PROVENCE BASKET
BCM GRAVELINES DUNKERQUE
LE MANS SARTHE BASKET
PARIS BASKETBALL
ESSM LE PORTEL
LIMOGES CSP
LDLC ASVEL
AS MONACO BASKET
NANTERRE 92 SAS
METROPOLITANS 92
E.B PAU-LACQ-ORTHEZ
CHORALE DE ROANNE
SLUC NANCY
STRASBOURG IG

Représentés par :

Didier LAMY (P)
Pascal BARDET (P)
Jérôme MERIGNAC
Gaetan MARTEIL (P)
William RAFFA
Christian DEVOS
Christophe LE BOUILLE
David KAHN
Yann RIVOAL
Alain CLOUX (P)
Gaetan MULLER
Paul MASSERON (P)
Frédéric DONNADIEU
Alain BOUVARD
Sébastien MENARD
Bertrand RODAMEL (P)
Aurélien FORTIER
Martial BELLON

18 clubs présents ou représentés, soit 36 voix pour les votes.

▪ **Étaient présents : Pro B**

ALLIANCE SPORT ALSACE
AIX MAURIENNE SAVOIE BASKET
ANTIBES SHARKS
ASC DENAIN VOLTAIRE P.H
BOULAZAC BASKET DORDOGNE
ELAN CHALON
CHAMPAGNE BASKET
ALM EVREUX
LILLE METROPOLE BASKET
BELIER DE KEMPER
ETOILE ANGERS BASKET
ORLEANS LOIRET BASKET
SAINT CHAMOND BASKET
SAINT-QUENTIN BASKET BALL
SAINT-VALLIER BASKET DROME
STADE ROCHELAIS BASKET

Représentés par :

Thomas LOTZ (P)
Jean-Paul GENON (P)
Philippe BORIE (P)
Alain BERAL (P)
Michel GOBILLOT (P)
Vincent BERGERET
Michel GOBILLOT
Patrick ROUSSEL
Jean-Victor TRAORE (P)
Bernard KERVAREC
Thierry BOISSEAU
Olivier ROUET
Roger PAOUR
Marlène PAULMIER (P)
Jean-Louis BEGOT (P)
Charles KLOBOUKOFF

16 clubs présents ou représentés, soit 16 voix pour les votes.

Était absent excusé : HERMINE DE NANTES, JA VICHY-CLERMONT

• **Les personnalités qualifiées élues par les groupements sportifs de Betclac Elite et Pro B :**

Étaient présents : M. AUSSEUR
M. BERAL
M. LEMASSON
M. RAIMBAULT

Étaient absents excusés : M. PRIMAULT
M. BAUDIER
M. TORRES

• **Les personnalités qualifiées désignées par la FFBB :**

Étaient présents : M. JEHANNO
M. BARBITCH
M. SOUCHU

Nombre de personnalités qualifiées présentes à cette Assemblée : **7 soit 7 voix pour les votes.**

• **Les Représentants du Comité Directeur de la FFBB à l'Assemblée Générale :**

Étaient présents : M. KROEMER
M. MERLIOT (représenté par M. SALMON)
M. SALMON

Était absent excusé : M. DIA

Nombre de membres de la FFBB présents à cette Assemblée : **3 soit 6 voix pour les votes.**

- **Le représentant des entraîneurs :**

Était présent : **M. PEYRONNET (P)**

- **Le représentant des joueurs :**

Était présent : **M. DAROUX (P)**

- **Le représentant des arbitres :**

Était absent excusé : **M. KERISIT**

- **Le représentant des médecins de clubs :**

Était absent excusé : **M. RESTOUT**

Nombre d'autres représentants présents à cette Assemblée : **2 soit 2 voix pour les votes.**

- **Assistait à la réunion :**

M. Fabrice JOUHAUD

Directeur Général LNB

En application de l'article 7 des statuts, l'Assemblée Générale ne peut valablement délibérer que si, au moins, la moitié des membres qui la composent, totalisant 50% du nombre total des voix, est présente ou représentée.

46 membres sur 54, représentant 67 voix sur 76 sont présents ou représentés.

L'Assemblée Générale peut donc valablement délibérer, le quorum étant atteint.

Relevé de Décisions

Résolution n°1 : L'Assemblée Générale réunie le 20 octobre 2022 approuve les procès-verbaux des Assemblées Générales des 31 mai et 27 juin 2022.

Le Président donne le résultat du vote :

Votants : 42 membres

Voix totales : 63

Voix exprimées : 55

Pour : 55 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 7 voix

Non votés : 1 voix

La résolution est adoptée à l'unanimité des votants.

Résolution n°2 – L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 20 octobre 2022 approuve le rapport d'activité de l'exercice 2021/2022

Le Président donne le résultat du vote :

Votants : 45 membres

Voix totales : 66

Voix exprimées : 63

Pour : 63 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Non votés : 3 voix

La résolution est adoptée à l'unanimité des votants.

Résolution n°3 – L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 20 octobre 2022 approuve les comptes de l'exercice 2021 / 2022 clos le 30 juin 2022 après lecture des rapports du Commissaire aux Comptes

Le Président donne le résultat du vote :

Votants : 45 membres

Voix totales : 66

Voix exprimées : 56

Pour : 55 voix

Contre : 1 voix

Abstention : 8 voix

Non votés : 2 voix

La résolution est adoptée à la majorité des votants.

Résolution n°4 – L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 20 octobre 2022 approuve le rapport de gestion 2021/2022

Le Président donne le résultat du vote :

Votants : 45 membres

Voix totales : 66

Voix exprimées : 50

Pour : 49 voix

Contre : 1 voix

Abstention : 11 voix

Non votés : 5 voix

La résolution est adoptée à la majorité des votants.

Résolution n°5 – L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 20 octobre 2022 approuve le rapport de gestion 2021/2022

Le Président donne le résultat du vote :

Votants : 45 membres

Voix totales : 66

Voix exprimées : 64

Pour : 64 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 1 voix

Non votés : 1 voix

La résolution est adoptée à l'unanimité des votants.

Résolution n°6 – L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 20 octobre 2022 donne Quitus de sa Gestion au Président Alain BERAL

Le Président donne le résultat du vote :

Votants : 45 membres

Voix totales : 66

Voix exprimées : 55

Pour : 50 voix

Contre : 5 voix

Abstention : 8 voix

Non votés : 3 voix

La résolution est adoptée à la majorité des votants.

Résolution n°7 – L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 20 octobre 2022 approuve le budget prévisionnel de l'exercice 2022/2023

Le Président donne le résultat du vote :

Votants : 45 membres

Voix totales : 66

Voix exprimées : 55

Pour : 49 voix

Contre : 6 voix

Abstention : 8 voix

Non votés : 3 voix

La résolution est adoptée à la majorité des votants.

Election – Election d'un représentant des clubs de Pro B au Comité Directeur - Roger PAOUR

Il est proposé à l'Assemblée Générale la candidature de M. PAOUR en tant que représentant des clubs de PRO B au Comité Directeur LNB.

Le Président donne le résultat du vote :

Votants : 45 membres

Voix totales : 66

Voix exprimées : 58

Roger PAOUR : 58 voix

Abstention : 5 voix

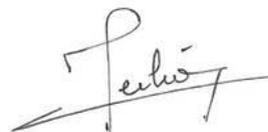
Non votés : 3 voix

M. PAOUR est élu à l'unanimité des votants.

*



**Le Président
M. Alain BERAL**



**Le Vice-Président
en Charge du Secrétariat Général
M. Paul MERLIOT**